Climat, biodiversité, justice : ce que Votum Klima attend du Luxembourg à la COP30

La COP30 s'inscrit dans un contexte international préoccupant : montée du climatoscepticisme, violations du droit international, violentes attaques contre les droits humains et fragilisation de la solidarité internationale. Pourtant, 2025 est aussi une année charnière, marquée par des avancées historiques : l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice qui consacre les obligations des États face au changement climatique, ou encore l'adoption du traité sur la haute mer. Ces signaux rappellent que le droit international et le multilatéralisme peuvent être des leviers puissants. À Belém, la COP30 devra renouer avec l'esprit de la COP21 et porter une ambition à la hauteur des crises comme des espoirs.

L'objectif des 1.5 C° et la sortie complète et rapide des énergies fossiles

Il a été clarifié par les juges internationaux que respecter l'Accord de Paris et l'objectif des 1.5C° n'est pas une option, mais une obligation juridique et une responsabilité historique pour le Luxembourg.[1] Cela doit dorénavant tracer la voie d'une transition plus juste, au Luxembourg comme dans le reste du monde, qui ne laisse personne de côté, en accompagnant les travailleurs et travailleuses, ainsi que les populations les plus vulnérables, vers des sociétés résilientes, inclusives et décarbonées.

Pour ce faire il est indispensable que le Luxembourg et l'Union Européenne concrétisent la transition vers la sortie juste, équitable et rapide des énergies fossiles conformément au paragraphe 28 du Bilan mondial, car désormais "*le fait pour un État de ne pas prendre les mesures appropriées pour protéger le système climatique contre les émissions de GES _ notamment en produisant ou en utilisant des combustibles fossiles, ou en octroyant des permis d'exploration ou des subventions pour les combustibles fossiles _ peut constituer un fait internationalement illicite attribuable à cet État*."[2]

Dans le même temps, le retrait de plusieurs grandes institutions financières[3] de la *Net Zero Banking Alliance*[4] envoie un signal d'alarme inquiétant quant à la crédibilité des engagements volontaires du secteur financier. Cette évolution met en lumière la fragilité d'une approche fondée sur l'autorégulation et souligne l'urgence d'un cadre international contraignant pour garantir la transparence, la redevabilité et le désengagement effectif des énergies fossiles. Sans de telles règles, la finance climatique risque de s'essouffler, compromettant à la fois l'atteinte de l'objectif de 1.5°C et la justice climatique, en réduisant notamment les flux de capitaux vers l'adaptation et la transition juste dans les pays les plus vulnérables.

---

[1] Le 23 juillet 2025 la Cour Internationale de Justice a rendu son avis consultatif relatif aux obligations des états en matière de changement climatique : https://news.un.org/fr/story/2025/07/1157174

[2] Paragraphe 427 de l'avis consultatif : https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/187/187-20250723-adv-01-00-fr.pdf

[3] https://www.finance-investissement.com/nouvelles/hsbc-barclays-et-ubs-quittent-lalliance-bancaire-pour-le-climat/

[4] Cette alliance, lancée sous l'égide de l'Initiative financière du PNUE, visait à aligner les portefeuilles bancaires sur l'objectif de 1.5°C et à intégrer la neutralité carbone d'ici 2050 dans les politiques d'investissement et de prêt.

Un financement climatique juste

Un financement climatique juste signifie que le Luxembourg doit aussi payer sa juste part. A la COP30, les pays du Nord global doivent présenter un plan clair pour atteindre les 300 milliards de dollars par an[5], et identifier les acteurs et les actions nécessaires pour concrétiser l'objectif plus large de 1 300 milliards de dollars dédiés au financement climatique. Ce plan doit inclure des étapes précises et des objectifs intermédiaires pour répondre aux besoins des pays les plus vulnérables en s'appuyant sur l'équité, la solidarité et la responsabilité historique des pays pollueurs. Les financements doivent couvrir l'atténuation, l'adaptation, mais aussi le fonds pertes et dommages. Les fonds doivent être prévisibles et composés principalement de subventions publiques, nouvelles et additionnelles à l'aide au développement. Il est indispensable que ces fonds soient octroyés directement aux acteur·rices de terrain, et notamment aux peuples autochtones. Les compagnies fossiles, grandes responsables du dérèglement climatique, doivent aussi payer pour les dommages qu'elles ont causés.

Nous appelons le gouvernement luxembourgeois à soutenir activement les initiatives de réforme du système financier international visant à corriger les injustices structurelles, telles que la dette illégitime des pays du Sud, l'iniquité du système fiscal mondial et l'influence disproportionnée des agences de notation. Le Luxembourg, aux côtés de l'Union européenne, doit contribuer de manière constructive au processus de négociation de la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale, qui se tiendra à Nairobi en parallèle de la COP30[6], et rejoindre les pays du Sud global dans leur appel à l'élaboration d'une convention équivalente sur la dette souveraine, afin de bâtir un système économique véritablement juste.

Le lien étroit entre climat et biodiversité

La COP30 à Belém doit sonner l'alerte : l'Amazonie, pilier du climat mondial, est en danger. Chaque année, cette forêt absorbe des milliards de tonnes de CO_2, mais sa déforestation pourrait bientôt provoquer un basculement irréversible. Protéger l'Amazonie n'est pas une option, c'est une urgence climatique qui souligne le lien étroit entre biodiversité et climat.

Le Luxembourg doit permettre de renforcer la cohérence des mécanismes de lutte contre la déforestation et soutenir des initiatives comme le Tropical Forest Forever Facility (TFFF), en reconnaissant le rôle essentiel des peuples autochtones et des communautés locales dans la conservation de ces écosystèmes, et garantissant leur participation aux décisions. Ceci implique de mettre en place des garde-fous pour éviter les mesures d'atténuation ou de compensation sur des territoires autochtones sans leur consentement préalable libre et éclairé (FPIC).

Pour répondre ensemble à la crise climatique et à l'érosion de la biodiversité, il faut intégrer pleinement la nature dans les contributions déterminées au niveau national et les Plans nationaux d'adaptation, en cohérence avec les stratégies nationales pour la biodiversité. La COP30 doit renforcer la coopération entre les Conventions de Rio, afin d'assurer une mise en œuvre conjointe de l'Accord de Paris et du cadre mondial pour la biodiversité. Le suivi de

[5] À la COP29, un nouvel objectif de financement de 300 milliards de dollars par an d'ici 2035 a été fixé avec un objectif global de financement climatique devant atteindre « au moins 1.300 milliards de dollars d'ici à 2035 », mais il reste très en dessous des besoins réels et des demandes des pays les plus vulnérables. En tenant compte de l'inflation, cet objectif ne dépasse guère le précédent (de 100 milliards) et n'engage pas réellement à fournir un financement public significatif.

[6] https://financing.desa.un.org/unfcitc

l'objectif mondial d'adaptation doit inclure des indicateurs solides, comme la liste rouge des espèces et des écosystèmes, pour évaluer les impacts et l'efficacité des politiques. Enfin, la transition vers les énergies renouvelables doit être menée dans le respect de la nature, en protégeant et restaurant les écosystèmes.

Respecter les droits des peuples autochtones et de la société civile

Alors que les peuples autochtones du Brésil voient leurs droits et leurs territoires menacés par l'agro-business et les industries fossiles, les droits humains doivent être placés au cœur de l'action climatique et de toutes les négociations de la CCNUCC, afin d'atteindre la justice climatique. Cela implique de garantir la participation pleine et entière de la société civile, des jeunes, des femmes et minorités de genre, des personnes en situation de handicap et des peuples autochtones. Ce sont bien ces populations "marginalisées" qui sont les premières affectées par les catastrophes climatiques et auxquelles il faudra assurer une voix et une place prépondérante. Protéger l'espace civique est essentiel : la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique doit être respectée à Belém lors de la COP30, ainsi qu'au Luxembourg.

L'organisation du *Sommet des peuples*[7] en marge de la COP30, ainsi que la participation historique des peuples autochtones dans les négociations[8], sont à cet égard essentielles : elles représentent l'expression directe de la société civile et doivent être pleinement entendues afin que leurs recommandations soient prises en compte dans les décisions finales prises à Belém.

Il est également indispensable de renforcer la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains et de l'environnement, afin que personne ne soit réduit au silence dans la lutte contre la crise climatique. Votum Klima appelle le Luxembourg et l'ensemble de la communauté internationale à placer les droits humains, les droits de la nature et ceux des générations futures au centre de l'action climatique, afin de promouvoir l'équité et l'inclusion et de garantir la justice climatique, raciale et de genre.

———

Note: Membres de Votum Klima : Amnesty, ASTM, CELL, Cercle de Coopération, Etika, Eurosolar Lëtzebuerg, Fairtrade Lëtzebuerg, Frères des Hommes, Greenpeace, natur&ëmwelt, Partage, ProVelo, SOS Faim, Vereenegung fir Biolandwirtschaft Lëtzebuerg a.s.b.l.

Contacts :

Altynaï Bidaubayle (she/her), Greenpeace | altynai.bidaubayle@greenpeace.org | +352 621 652 667

David Hoffmann (he/him), ASTM | david.hoffmann@astm.lu | +352 621313366 (présent à Belem)

Esmeralda Wirtz (they/them), Amnesty International Luxembourg | e.wirtz@amnesty.lu | +352 661 333 288

[7] Le Sommet des peuples pour la justice climatique, qui se tiendra du 12 au 16 novembre 2025 à Belém, réunira plus de 20 000 participants et se conclura par la remise d'une déclaration finale au président de la COP30, reflétant les débats et mobilisations des mouvements sociaux, organisations et communautés traditionnelles.

[8] https://cop30.br/en/news-about-cop30/cop30-will-showcase-indigenous-territories-as-part-of-the-fight-against-the-climate-crisis